



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 419-25

Aux personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 419-25

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint de la municipalité, que lors de sa séance tenue le 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 419-25 modifiant le règlement de zonage numéro 329-15 et ses amendements en vue d'agrandir la zone 124-R (agrandissement d'un usage commercial d'entrepreneur en terrassement):

Que le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **mardi 2 septembre 2025 à 19 h 30** dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 174, rue Principale en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Que ce projet de règlement vise les zones 109-R, 123-C, 124-R, 125-I, 130-R, tel qu'illustrée au plan de zonage.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, 174, rue Principale, Saint-Nazaire, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Nazaire, ce 12 août 2025.

**Guillaume Laprise,
directeur général adjoint**